Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_110-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_250926_110

POLITIQUE DE LA VILLE - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REUSSITE EDUCATIVE DU NORD-ISERE

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	26
Votants	31
Pouvoir(s)	5
Absent(s)	4

Séance du 26 septembre 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 12 septembre 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Gabriel BERTEA

Absents :
Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Armand BONNAMY, pouvoir à Robert BRIOUDE, Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA, Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM, Isabelle RENARD, pouvoir à Damien PERRARD, Marie-Claude SOUCHAUD, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT

Le groupement dénommé « Groupement d'Intérêt Public Réussite Éducative du Nord-Isère » a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de réussite éducative pour les collectivités et les établissements publics signataires du Contrat de Ville du territoire de la CAPI.

L'existence du groupement est liée au contrat de ville de la CAPI, lequel expirera le 31 décembre 2030. Le groupement est ainsi constitué jusqu'au 31 décembre 2030.

Le programme d'actions sera mis en œuvre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville définis dans le contrat de ville cosigné par les membres du GIP. Pour la période 2025-2030, les territoires concernés pour BOURGOIN-JALLIEU sont les deux Quartiers Politique de la Ville de Champfleuri et Champaret ainsi que le quartier Saint-Michel.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_110-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Réussite Éducative du Nord Isère jusqu'au 31 décembre 2030 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer la convention constitutive, annexée à la présente délibération, et à effectuer toutes formalités nécessaires à son exécution.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 02/10/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 02/10/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.